

LIVRE VERT SUR LE SYSTÈME DE SEMENCES DE PROCHAINE GÉNÉRATION

PROJET COLLABORATION SYNERGIE DES SEMENCES

À propos du document

Projet Collaboration Synergie des semences a pour objectif l'élaboration d'un livre blanc sur un système de semences de prochaine génération, le but étant que les principaux intervenants du secteur des semences et le gouvernement parviennent en 2018 à un consensus sur les objectifs stratégiques clés du système de semences. Ce Livre vert est la première ébauche d'un document ultime. D'ici là, nous souhaitons vérifier ces idées à l'aide d'une consultation auprès des organisations de Synergie des semences et auprès de nos membres et des intervenants clés de l'industrie ainsi que du gouvernement. En parallèle, et avec l'important soutien du gouvernement, nous entreprenons une analyse exhaustive des risques et des impacts économiques de diverses options de changement émergentes à mesure que nous explorons plus en profondeur et développons une meilleure compréhension des répercussions des propositions contenues dans le présent Livre vert. Ce dernier représente l'état actuel des réflexions de Synergie à l'automne de 2017 et constituera un point de référence des activités de mobilisation au cours des prochains mois. Les activités de mobilisation nous aideront à peaufiner et à finaliser nos propositions en matière de politiques pour le système canadien des semences et, en conséquence, le livre blanc pourrait être passablement différent du présent document.

CONTEXTE STRATÉGIQUE ET APERÇU

L'agriculture est une entreprise hautement concurrentielle et innovatrice, et les producteurs canadiens se font concurrence dans un marché mondial dynamique qui est de plus en plus intégré. Les producteurs canadiens de produits alimentaires, d'aliments pour animaux, de carburant et de fibres dépendent de semences innovatrices et de qualité pour accroître leur efficacité, s'adapter aux conditions changeantes et stimuler la rentabilité. Les sciences végétales et le secteur des semences offrent des solutions à quelques-uns de nos défis les plus urgents : bâtir une plus grande sécurité alimentaire, s'adapter aux changements climatiques, protection de l'environnement et rentabilité à la ferme afin de maintenir un Canada rural dynamique. Les consommateurs profitent en même temps d'une abondance de produits de grande qualité, sécuritaires et efficaces sur le plan des coûts dans les magasins. L'agriculture dépend d'un approvisionnement constant et abondant de semences de grande qualité.

Le dernier budget fédéral démontre un engagement envers l'innovation et à assure que le Canada soit positionné pour faire concurrence et connaître du succès dans l'économie mondiale de demain. Comment est-ce que l'agriculture s'intègre à ce programme? Dans la section « Libérer le potentiel de croissance des secteurs clés », le deuxième rapport du **Conseil consultatif en matière de croissance économique** du gouvernement fédéral, *La voie vers la prospérité*, traite de l'urgence d'une croissance axée sur l'innovation. Le secteur de l'agriculture étant un phare ciblé pour une nouvelle croissance majeure. Le Conseil a formulé une série de recommandations de haut niveau des mesures à prendre immédiatement :

- Adopter une nouvelle approche ciblée du développement du secteur qui est fondée sur l'élimination des obstacles et la définition de grandes ambitions en collaboration avec le secteur privé.
- Recenser un petit nombre de secteurs à très haut potentiel qui profiteraient de cette approche, selon des critères de croissance inclusifs.
- Lancer un projet pilote agroalimentaire en mobilisant des intervenants privés et publics, déterminer les principaux obstacles à la croissance, fixer une ambition (une vision et des buts quantifiables), et recommander des mesures concrètes.

Le Projet Collaboration Synergie des semences est précisément harmonisé avec ces recommandations et il constitue l'une des principales réponses du secteur de l'agriculture à l'appel à l'action sur l'innovation lancé à l'échelle du pays.

La position concurrentielle de l'industrie canadienne des semences et du secteur de l'agriculture est solide, mais son potentiel demeure limité par des obstacles à l'entrée pour de

nouvelles innovations et par l'absence d'un système et d'un mécanisme pour faciliter des rendements raisonnables de l'investissement dans la sélection des végétaux pour les principaux secteurs de culture. En outre, bien que le Canada dispose d'un important système national qui garantit et retrace l'identité génétique et l'origine des semences sur le marché, les semences vendues en tant que semences communes ne procurent pas ces avantages et ne contribuent pas directement au système des semences. Ces facteurs limitent pour les producteurs canadiens la croissance axée à la fois sur le marché de l'exportation et sur le marché canadien et, si on ne s'y attaque pas, ces facteurs désavantageront le Canada sur le plan de la productivité par rapport à ses concurrents internationaux.

Dans un tel contexte, les arguments en faveur du changement sont clairs. Pour réaliser son plein potentiel, le Canada doit repenser les politiques de base, les cadres législatifs et réglementaires ainsi que les arrangements institutionnels connexes qui composent le système de semences d'aujourd'hui. Les règles et les pratiques doivent tout simplement changer, et ce, dans le but de fournir un système plus adapté, transparent et axé sur les clients et pour faire du Canada un marché d'investissement attrayant tant pour les petites que les grandes entreprises. En outre, les organisations de l'industrie qui partagent actuellement avec le gouvernement la responsabilité à l'égard de la gestion du système des semences doivent assumer une responsabilité collective (et s'organiser en conséquence) afin d'assurer le succès du secteur des semences de prochaine génération.

Si nous ne saisissons pas le moment, nous en paierons le prix plus tard. Lorsqu'une nouvelle innovation apparaîtra, elle sera trop souvent lente à entrer sur le marché, nuisant ainsi non seulement à l'industrie des semences, mais à toute la chaîne de valeur agricole canadienne qui dépend de l'innovation pour demeurer concurrentielle sur un marché mondial. Les principales organisations de l'industrie dont les secteurs des semences et de l'agriculture dépendent pour un leadership demeureront plus ou moins bien alignées et moins efficaces qu'elles pourraient l'être, refilant les coûts de leur moins grande efficacité et efficacité à leurs membres et au secteur dans son ensemble. Selon toute vraisemblance, le gouvernement poursuivra son retrait progressif continu du soutien à un système de semences à l'égard duquel il continuera d'être redevable, tout en refilant à l'industrie les coûts d'un modèle de plus en plus intenable, jusqu'à ce qu'il s'effondre sous son propre poids.

PROPOSITION DE VALEUR POUR L'INDUSTRIE

Les changements proposés ici découlent du désir d'offrir de la valeur et des résultats aux professionnels dans toute la chaîne de valeur des semences et au-delà. Le présent document décrit les nombreux avantages éventuels associés aux principales propositions. En bref, un système de semences de prochaine génération apportera ce qui suit :

- Une meilleure rentabilité, qui à son tour stimulera le cercle vertueux des investissements nécessaires pour livrer un flux constant de croissance et de nouveaux produits innovants.
- Un modèle de gouvernance plus efficace pour le système de semences, dans lequel les organisations concernées collaborent étroitement entre elles et avec le gouvernement dans des configurations éventuellement nouvelles.
- Des règlements logiques en 2017 et au-delà, qui sont plus faciles à comprendre, consulter et respecter.
- Un système qui s'adapte mieux au changement et qui répond et s'ajuste aux besoins du secteur de façon continue.
- Un environnement concurrentiel dans lequel il y a de la place pour les entreprises de toutes les tailles afin qu'elles soient concurrentielles et qu'elles réussissent, pas seulement pour les grands joueurs qui disposent du plus grand nombre de ressources.

VALEUR AU-DELÀ DE L'INDUSTRIE DES SEMENCES

Les propositions et idées que l'on retrouve dans le présent document sont axées sur le secteur des semences, mais leurs avantages prévus s'étendent à tout le secteur de l'agriculture, et au-delà. Nous sommes convaincus que les réformes proposées présentées dans le présent document offriront aux producteurs, et en fin de compte à toute la chaîne de valeur, plus de choix et de meilleurs résultats pour stimuler la rentabilité et la croissance, et garantiront un secteur de l'agriculture durable pour l'avenir. Le secteur des semences doit changer afin de créer plus de valeur et d'avantages pour ses clients, ce qui permettra d'enrichir tous les intervenants. La vision de Synergie n'est pas conçue simplement pour maximiser les avantages pour les entreprises semencières aux dépens des producteurs agricoles.

QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE SUR LE PLAN PRATIQUE?

L'équipe du projet Collaboration Synergie des semences a défini une vision claire du système de semences de prochaine génération, y compris les caractéristiques clés que doit posséder le futur système de semences de même que les fonctions de base du système. Cette vision détaillée est présentée en annexe du présent document et peut se résumer comme suit :

Un système de semences réformé, dirigé par l'industrie et habilité par le gouvernement qui attire efficacement les investissements d'entreprises tant petites que grosses, favorise l'innovation et fournit de manière efficiente des caractères de semences nouveaux et personnalisés aux clients.

Comment y parvenons-nous? Le présent document apporte plus de précisions à l'égard de propositions précises concernant les quatre fonctions du système de semences – recherche et développement, entrée sur le marché et commercialisation, production et traitement, et ventes et distribution – et traite également de l'avenir de la création de valeur ainsi que de la coordination et de la gouvernance du secteur des semences. Les arguments en faveur du changement se résument à un ensemble d'objectifs clés pour renforcer le système de semences :

1. **Un système à plusieurs palliers, axé sur le risque pour l'évaluation de la sécurité et l'approbation** de nouvelles plantes comportant des caractères nouveaux qui assure que le Canada conserve et améliore son statut en tant qu'organisme de réglementation de catégorie mondiale dans ce domaine et améliore son attractivité pour les investissements dans la technologie végétale.
2. **Un répertoire de produits intégré dirigé par l'industrie et habilité par le gouvernement** qui est unifié et qui présente des profils détaillés des produits pour la majorité des semences commerciales, capture l'identité variétale requise, la propriété intellectuelle, la réglementation et les renseignements sur le marché – pour remplacer l'actuel système d'enregistrement des variétés exploité par le gouvernement et l'admissibilité des variétés dirigée par l'industrie aux fins du registre de certification.
3. **Une fonction de certification des semences dirigée par l'industrie et habilitée par le gouvernement** qui est unifiée et qui regroupe les activités actuellement réparties entre de multiples organismes du gouvernement et du secteur privé, élimine le dédoublement et le chevauchement et offre des services d'information à guichet unique pour permettre une introduction plus rapide des nouveaux produits sur le marché et une facilitation d'un commerce électronique de plus en plus sophistiqué et important.

4. Un **modèle de certification des semences plus efficace et adaptatif** qui reconnaît : la diversité de l'industrie des semences, le vaste spectre des types de cultures et des défis de production qui s'y rattachent, la vaste gamme de modèles d'affaires et de systèmes de production; l'incidence d'une technologie de nettoyage et de production des semences qui évolue rapidement et la nécessité d'ajuster les règles et les procédures rapidement afin de s'harmoniser avec d'autres compétences, de saisir les occasions de marché et de réduire les pressions exercées sur les coûts.
5. Un système de normes et de qualité des semences dans lequel la **majorité des semences vendues se situent sur un spectre progressif de normes de pureté et d'identité variétale**, depuis les normes les plus fondamentales jusqu'aux plus rigoureuses pour toute la gamme de marchés et d'utilisateurs finaux, et intermédiaires, et dans lequel l'utilisation de semences communes devient un indicateur de rendement clé du manque de soutien des producteurs commerciaux pour le système de semences ainsi que de pertes de rendement pour le système.
6. Un **nouveau modèle de création de valeur** qui reconnaît le coût disproportionné du développement de produits que doivent supporter les créateurs et les producteurs de semences pédigrées par rapport aux vendeurs et bénéficiaires de semences communes et d'autres semences. Ce modèle ferait augmenter l'utilisation des semences certifiées et les flux de revenus connexes, et canaliserait d'autres revenus générés par les redevances, les prélèvements ou le financement gouvernemental de contrepartie envers les principaux innovateurs et preneurs de risques qui contribuent à la création de caractères et de variétés et leur succès sur le marché.
7. **Maintien d'un solide avantage de traçabilité et d'identification génétique du Canada**, soutenu par un registre intégré des produits et une fonction de certification des semences qui facilite à la fois une introduction rapide et, lorsque c'est nécessaire, le retrait de nouvelles variétés.
8. **Capacité accrue et soutien pour l'introduction de nouveaux types de cultures** dans la composante dominante des semences certifiées afin de maintenir et d'améliorer la position du Canada en tant que chef de file mondial dans ce domaine.
9. **Capacité accrue et soutien pour les efforts de l'industrie et du gouvernement** dans le but de gérer les défis connexes à l'exportation associés aux questions d'ordre phytosanitaire et de présence à faible concentration (PFC).

10. **Capacité et soutien accrus pour l'établissement de normes internationales, le renforcement et la facilitation de partenariats internationaux et la coopération**, pour développer le commerce international et pour renforcer le statut international du Canada en tant que centre d'excellence dans la sélection de végétaux, la production de semences et la conception et la création de systèmes de semences.
11. **Gouvernance plus efficace sur le plan des coûts du système de semences dans son ensemble**, pour soutenir ces réformes, pour mieux coordonner les priorités dans les secteurs des semences et de l'agriculture, et entre les gouvernements, l'industrie et le milieu universitaire afin d'habiliter la réceptivité aux besoins de la chaîne de valeur des cultures, ainsi que de considérations sociétales plus vastes.
12. Examiner les avantages d'une **organisation d'ancrage qui exécuterait un grand nombre des fonctions proposées dans le présent document**; cela pourrait prendre la forme d'une seule organisation ou d'un réseau officiel d'organisations ou de parties d'organisations.

OÙ NOUS SOMMES ET OÙ NOUS ALLONS

Le présent document représente la fin de la **phase 1** du projet Collaboration Synergie des semences : établir des rapports entre les organisations de Synergie, définir et obtenir un large consensus sur une vision de haut niveau du système de semences de prochaine génération, et traduire cette vision en un premier ensemble de propositions. Ces propositions constituent notre point de départ pour vérifier et élaborer davantage une vision pour le système de semences et elles sont censées susciter la discussion. Dans de nombreux cas, il reste à déterminer comment ces idées se traduiront en mesures précises; c'est voulu et cela fera partie de l'objectif de la prochaine phase du projet.

Ensuite – au cours de la **phase 2** –, nous nous concentrerons sur la consultation et l'analyse. Nous **consulterons** les membres des associations de semences, d'autres intervenants, des partenaires et le gouvernement afin de vérifier ces propositions, de mettre au jour les omissions ou les perspectives et déterminer de façon plus détaillée s'il s'agit des bons objectifs et, le cas échéant, comment en faire une réalité. Ces groupes possèdent une quantité incroyable de connaissances et d'idées, que nous mettrons à profit dans l'établissement des arguments les plus solides qui soient pour le système de semences de prochaine génération. Le présent document n'est pas censé être le point final relativement à ces idées.

Dans le cadre de la phase 2, nous mènerons une **analyse** plus poussée de ces propositions grâce à une étude d'analyse des risques et des répercussions économiques. Appuyée par le gouvernement du Canada, cette étude examinera plus à fond les secteurs des semences à la

fois de notre pays et d'autres et procédera à des évaluations d'impact des options en matière de changement.

L'importance des détails

Grâce à des consultations et à une analyse, nous élaborerons, au printemps de 2018, un dernier livre blanc présentant une solide vision et des réponses à des questions clés comme :

- Comment est-ce que ces changements peuvent aider à réduire les coûts ou à créer une valeur additionnelle pour les entreprises de semences, les professionnels du domaine et leurs clients?
- À quels avantages économiques est-ce que le Canada peut s'attendre du fait qu'il attire plus d'investissements?
- Comment fonctionnerait une organisation d'ancrage dans la pratique? Quelles fonctions pourraient migrer ou ne pas migrer vers une telle organisation?
- Quel genre de modèle précis de création de valeur devrait-on adopter au Canada?

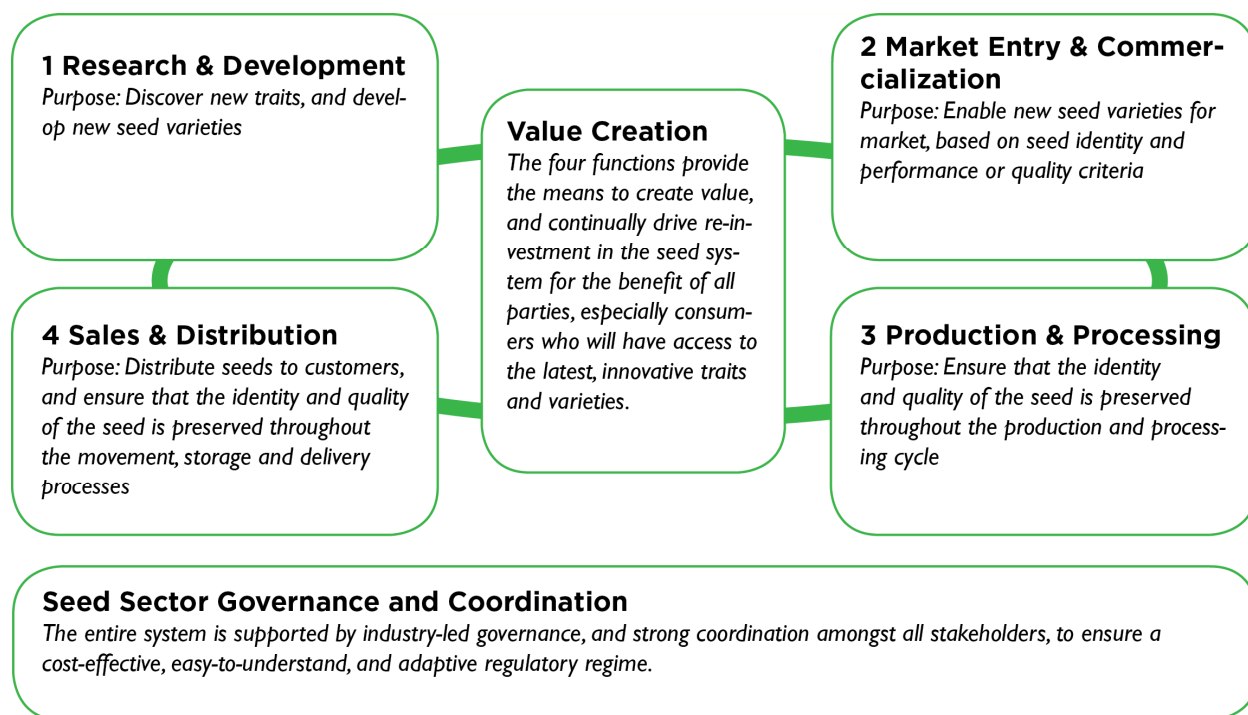
QUI SONT LES ORGANISATIONS DE SYNERGIE DES SEMENCES?

Le projet Collaboration Synergie des semences se compose de six organisations nationales majeures de l'industrie des semences : l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS), l'Association canadienne du commerce des semences (ACCS), l'Institut canadien des semences (ICS), l'Association des analystes de semences commerciales du Canada (AASCC), la Canadian Plant Technology Agency (CPTA) et CropLife Canada.

FONCTIONS D'UN SYSTÈME DE SEMENCES DE PROCHAINE GÉNÉRATION

Les semences sont à la base des cultures qui produisent des aliments destinés à la consommation humaine et animale, du combustible et d'autres produits qui offrent plusieurs avantages à la société.

Un système de semences de prochaine génération au Canada présentera les fonctions suivantes :



Texte en français pour le diagramme

1 Recherche et développement

Objectif : Découvrir de nouveaux caractères, et créer de nouvelles variétés de semences.

2 Entrée sur le marché et commercialisation

Objectif : Permettre aux nouvelles variétés de semences d'accéder au marché, en fonction de critères d'identité et de rendement ou de qualité des semences.

3 Production et traitement

Objectif : Assurer que l'identité et la qualité des semences soient préservées tout au long du cycle de production et de conditionnement/traitement.

4 Ventes et distribution

Objectif : Distribuer les semences aux clients, et s'assurer que l'identité et la qualité des semences soient préservées tout au long du transport, de l'entreposage et de la livraison.

Création de valeur

Les quatre fonctions fournissent les moyens de créer de la valeur, et stimulent continuellement le réinvestissement dans le système de semences au profit de toutes les parties, en particulier les consommateurs qui auront accès à ce qu'il y a de plus récent au niveau des caractères et des variétés.

Gouvernance et coordination du secteur des semences

Tout le système est appuyé par une gouvernance dirigée par l'industrie, et une solide coordination entre tous les intervenants, afin d'assurer un régime réglementaire efficace sur le plan des coûts, facile à comprendre et adaptatif.

Les pages suivantes traitent de façon plus détaillée de l'analyse et des propositions pour chacune des fonctions du système de semences de prochaine génération.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Recherche et développement – Objectif : Découvrir de nouveaux caractères et créer des variétés de semences. La recherche et développement englobe toutes les activités requises pour créer des semences nouvelles ou améliorées (p. ex., découverte de caractères et création de variétés, technologie appliquée aux semences, etc.) dans le cas des cultures sur surfaces réduites et des grandes cultures au pays et à l'étranger.

Contexte et arguments en faveur du changement

Le travail des sélectionneurs de végétaux consiste à identifier et à introduire de nouveaux caractères dans de nouvelles variétés comportant des caractéristiques agronomiques améliorées, une qualité d'utilisation finale et des caractères de résistance aux phytoravageurs. De nos jours, nous avons accès à des outils de sélection des végétaux qui sont plus précis, efficaces, souples et rentables que jamais auparavant, créant d'excellentes occasions dans tout le secteur des semences et profitant à tout le secteur de l'agriculture.

Le gouvernement joue un rôle en s'assurant que les nouveaux produits sont sécuritaires, ce à quoi les Canadiens sont en droit de s'attendre. Cependant, l'approbation par le gouvernement de nouvelles variétés se fait au moyen d'un système – en vertu de la *Loi sur les semences*, de la *Loi relative aux aliments du bétail* et de la *Loi sur les aliments et drogues* et de leurs règlements d'application respectifs – qui déclenche des évaluations du risque fondées sur les caractères nouveaux. Pourtant, les caractères nouveaux sont le but précis de tout programme de sélection de végétaux. Il s'ensuit qu'éventuellement chaque nouvelle variété, indépendamment du risque relatif, est assujettie aux mêmes normes d'examen, essais sur le terrain et approbations du gouvernement.

En général, l'accent mis par le Canada sur la nouveauté – et non pas la réglementation de nouveaux produits strictement en fonction du processus par lequel ils sont créés, comme il se fait ailleurs – constitue la bonne approche réglementaire. Un grand nombre de nos concurrents internationaux ont eu de la difficulté avec des systèmes qui réglementent en fonction de la sélection ou de techniques de sélection (c.-à-d. l'ADNr ou le génie génétique), plutôt que le résultat final; de plus en plus, des produits semblables peuvent être créés grâce à des techniques multiples. Le cadre fondamental du Canada est solide, mais on doit améliorer la façon de le mettre en œuvre. Nous reconnaissons l'excellent dossier du Canada en matière de sécurité, et il constitue un avantage concurrentiel important pour toute l'industrie. En concevant les niveaux appropriés de réglementation et de supervision, la vision de Synergie des semences ne suggère aucunement de compromis en ce qui concerne la sécurité.

À l'heure actuelle, les exigences et les déclencheurs au niveau de la réglementation en matière de sécurité ne sont pas clairs et sont mal compris autant par le gouvernement que par les créateurs de caractères et de variétés. En conséquence, une aversion bien intentionnée aux risques s'est infiltrée dans le système. Cela veut dire que les organes de réglementation ont élaboré une pratique

compréhensible de l'application du même processus réglementaire et des mêmes normes à tous les produits – indépendamment de leur risque ou de leurs qualités intrinsèques – et cela signifie que le système de réglementation s'est élargi de façon à inclure des renseignements sur les propriétés qui n'ont rien à voir avec les mandats d'assurance de la qualité des aliments et des aliments pour le bétail ainsi que de protection de l'environnement de l'organisme de réglementation. Les innovateurs font l'objet d'une réglementation inutile, sont confrontés à un fardeau trop élevé et souvent ne savent pas quels processus ils doivent suivre pour obtenir les approbations réglementaires de l'ACIA et de Santé Canada.

En fin de compte, le potentiel novateur de l'industrie canadienne des semences – et la valeur que cela crée pour le secteur de l'agriculture – est limité par l'application d'un régime réglementaire davantage axé sur le processus que sur de bons résultats, et le Canada risque de perdre d'importants investissements étant donné que les petits exploitants ne peuvent tout simplement pas se permettre de s'engager dans des processus réglementaires incertains, et que les multinationales choisissent de faire affaire dans des pays où les processus réglementaires sont plus prévisibles.

Proposition pour la fonction Recherche et développement

Nous proposons un système réformé pour la réglementation de la sécurité des innovations en sciences végétales qui se fonde sur le risque. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie qu'à l'avenir, la toute première question posée concernant une variété proposée à utiliser au Canada serait : quel niveau de risque est-ce que ce produit présente et quel niveau d'examen réglementaire et d'essais est approprié au risque projeté? Sur cette base, l'organisme de réglementation communiquerait clairement à un demandeur le cheminement menant à une décision d'approbation réglementaire.

Dans le cas de certains produits – p. ex. ceux dont les caractères diffèrent à peine de variétés déjà approuvées – le cheminement menant à une décision réglementaire serait rationalisé et nettement plus efficace que celui d'aujourd'hui. Dans le cas d'autres produits – p. ex. ceux qui sont nettement différents de produits existants –, le cheminement serait aussi rigoureux que nécessaire pour protéger le public et l'environnement.

Dans le cadre de cette proposition, le gouvernement continuerait de superviser le système de réglementation en ce qui concerne la sécurité. Il ne fait aucun doute que le gouvernement joue un rôle crucial à cet égard et que son pouvoir est essentiel pour maintenir la confiance envers le système canadien dans son ensemble. Le secteur des semences jouerait un rôle plus important en collaborant avec le gouvernement pour définir des normes réglementaires et, ce qui est le plus important, s'assurer que les exigences réglementaires soient axées sur la sécurité et non pas sur d'autres qualités tangentiels.

Il ne s'agit pas d'une proposition qui compromet sur la sécurité. Il s'agit d'une proposition en faveur d'un système de réglementation qui continue de produire des résultats de calibre mondial en matière de sécurité, tout en fonctionnant de façon plus efficace, et en amenant mieux les experts du secteur à travailler vers des buts partagés. Emprunter cette voie fera du Canada une destination de choix pour

les investissements, permettra de cultiver de meilleurs produits dans nos champs et les rendre disponibles sur les tablettes de nos commerces et permettra une croissance économique dans tout le secteur de l'agriculture. En outre, un régime réglementaire plus transparent et qui convient mieux au risque permettra aux intervenants de toutes les tailles d'innover au Canada, plutôt que d'être limité aux seules grandes entreprises qui disposent de ressources suffisantes pour faire face aux risques associés au système réglementaire actuel.

RÉSUMÉ DE LA FONCTION RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

- Les exigences d'aujourd'hui en matière d'approbation réglementaire sont imprévisibles, exigent plus de renseignements qu'il n'est nécessaire pour obtenir un bon résultat, et traitent chaque innovation de la même façon, quel que soit le risque.
- Nous proposons un nouveau modèle d'évaluation fondé sur le risque, qui fixe les exigences en matière de réglementation en proportion du risque projeté de nouveaux produits.
- Le gouvernement continuera de diriger la surveillance du système, et la coordination gouvernement-secteur doit être améliorée afin de définir des normes réglementaires sensées.

ENTRÉE SUR LE MARCHÉ ET COMMERCIALISATION

Entrée sur le marché et commercialisation - Objectif : Permettre aux nouvelles variétés de semences d'accéder au marché, en fonction de critères d'identité et de rendement ou de qualité des semences. Cela peut comprendre des processus concernant l'enregistrement des variétés, les exigences en matière de plantes avec des caractères nouveaux, les demandes liées aux droits de propriété intellectuelle, les exigences en matière d'intendance, et bien plus.

Contexte et arguments en faveur du changement

La fonction Recherche et développement (ci-dessus) se concentre sur le processus que le gouvernement utilise pour évaluer les nouvelles variétés en fonction de normes conçues pour garantir la santé humaine et environnementale. La fonction Entrée sur le marché et commercialisation constitue l'étape suivante qui traite de facteurs importants au-delà de la sécurité. C'est à cette étape qu'une innovation prometteuse devient un produit viable.

De nos jours, amener un nouveau produit semencier sur le marché fait intervenir une multitude de règles et d'organisations, qui examinent les nombreuses facettes du produit : enregistrement de la variété (si nécessaire et assujetti à des analyses de variétés distinctes et différentes par culture), exigences en matière de plantes avec un caractère nouveau (comme on l'a décrit auparavant à la section Recherche et développement), demandes de droits de propriété intellectuelle, protection des obtentions végétales ou brevets, exigences en matière d'intendance, désignation en fonction de la classe de grain, qualification de marché concernant plusieurs pays, normes en matière de nutrition. L'enregistrement des variétés et l'admissibilité des variétés à la certification sont gérés séparément par le gouvernement et l'industrie, respectivement. Comme pour de nombreux autres aspects de la gestion du système de certification des semences, ce système est inefficace.

Le secteur des semences (en grande partie à cause de sa structure organisationnelle scindée) a joué un rôle trop limité pour ce qui est d'influencer et déterminer ces normes, laissant le gouvernement gérer

QU'EST-CE QUE « TOUTES » LES SEMENCES?

Dans le présent document, nous parlons régulièrement de toutes les semences, mais qu'entend-on par cela? Dans le document, « toutes les semences » s'entend des produits de semences pour grandes cultures agricoles qui font aujourd'hui partie du système de semences certifiées, de même que des produits équivalents de semences communes pour ces espèces. Il s'agit de produits semenciers cultivés et offerts en vente commerciale.

Nous ne parlons pas des semences récupérées à la ferme et nous ne voulons pas non plus dire que « toutes les semences » incluent les légumes, les fleurs, les herbes et d'autres produits semenciers semblables. Si l'on se tourne vers l'avenir, on peut imaginer un système qui pourrait inclure des normes minimales pour l'étiquetage d'espèces précises ou pour l'absence de graines de mauvaises herbes nuisibles interdites pour vraiment toutes les semences. Cependant, une telle vision ne fait pas partie du présent document; la vision de Synergie des semences se limite aux espèces et aux cultures visées par l'actuel système de semences.

un système d'enregistrement des variétés qui, malgré de multiples tentatives antérieures, doit être réformé davantage et éventuellement être remplacé pour s'assurer qu'il peut répondre de façon plus opportune aux besoins changeants du secteur agricole canadien. Fait surprenant, le gouvernement continue de jouer un rôle important dans la décision concernant les produits – même une fois qu'ils satisfont aux exigences en matière de sécurité – qui peuvent entrer sur le marché. En conséquence, le système a tendance à s'adapter lentement aux conditions changeantes et aux technologies émergentes, et le secteur (en particulier les chaînes de valeur des cultures) ne joue pas un rôle coordonné pour assurer l'adaptation au changement.

La navigation de ce système est difficile et prend du temps, d'abord parce que différentes exigences sont administrées par différentes organisations ou parties de ces dernières, comme l'Association canadienne des producteurs de semences, les diverses directions générales de l'ACIA, l'Institut canadien des semences, et bien d'autres. Souvent, ces différentes organisations – certaines gouvernementales, certaines qui ne le sont pas – sont peu coordonnées même si elles sont conjointement responsables du fonctionnement du système des semences. Il n'est pas surprenant d'ailleurs que cela crée des maux de tête et des coûts additionnels tant pour les organismes de réglementation que pour les parties réglementées.

Proposition pour la fonction Entrée sur le marché et commercialisation dans le système de semences de nouvelle génération

Nous proposons trois grands changements à la fonction Entrée sur le marché et commercialisation.

Premièrement, que le secteur des semences assume le leadership de la réglementation de la qualité pour l'utilisation lorsqu'une réglementation continue est nécessaire ainsi que d'autres exigences qui ne sont pas reliées à la sécurité. Cela signifiera travailler pour s'assurer que le système s'adapte beaucoup plus rapidement aux nouvelles technologies et autres facteurs qui repoussent continuellement les limites de la réglementation. Les chaînes de valeur des cultures doivent jouer un rôle plus important dans la définition d'exigences en matière d'information et de normes de réglementation qui sont logiques, en particulier puisque de nouvelles technologies commencent à contester les modèles réglementaires et opérationnels actuels.

Deuxièmement, à l'aide du modèle dirigé par l'industrie décrit plus haut, le Canada devrait mettre en œuvre un nouveau registre intégré des produits qui présente des profils exhaustifs des produits pour la majorité des semences commerciales, capturant les renseignements requis sur l'identité variétale, la propriété intellectuelle, la réglementation et le marché. Ce système intégré unique remplacerait le système d'enregistrement des variétés d'aujourd'hui qui est exploité par le gouvernement de même que le registre d'admissibilité des variétés à la certification qui relève de l'industrie. La mise en œuvre d'un système de profils de produits n'est pas tout simplement une question de regroupement de l'information en un seul endroit, c'est aussi une question de réingénierie des processus et systèmes

sous-jacents pour qu'ils soient plus efficaces et moins encombrants pour les innovateurs et pour mieux habiliter et faciliter des transactions commerciales efficaces.

Troisièmement, que tous les intervenants en cause dans le système de réglementation – tant les secteurs public que privé – s'emploient à créer un système en ligne unique, sécuritaire, pour la diffusion de tous les renseignements requis pour l'examen réglementaire et l'approbation, une fois et seulement une fois. Le système actuel, qui exige des entrées multiples nécessitant beaucoup d'efforts dans des organisations multiples n'est tout simplement pas à la hauteur. Une interface en ligne, conviviale pour la transmission et l'échange de renseignements est une nécessité, et non pas un caprice. Créer un tel système exigera de la part des diverses organisations qu'elles collaborent pour offrir aux utilisateurs comme aux organes de réglementation une expérience qui fonctionne, qui économise du temps et des ressources et qui réduit l'exaspération.

Il est crucial de souligner que, bien que nous nous attendions à ce que le système de demain amène une proportion accrue de droits des sélectionneurs – variétés protégées, enregistrées à un guichet unique, cela ne signifie pas pour autant que nous préconisons une approche universelle des exigences en matière de renseignements. Des produits à différentes étapes de développement et nécessitant des niveaux différents de protection de la propriété intellectuelle exigeraient des niveaux différents de renseignements. Un guichet unique pour les données ne signifie pas une approche unique pour tous les produits.

EXEMPLE DE PROFIL DE PRODUIT			
Nom de la variété	Marque	Espèce	Type
Distributeur canadien	Sélectionneur		Caractéristiques de propriété intellectuelle
RENSEIGNEMENTS SUR LA VARIÉTÉ			
Description de l'utilisation par le producteur			
<u>Zone d'adaptation</u>			
<i>Déterminée par l'enregistrement ou les recommandations de chaîne de valeur</i>			
<u>Caractéristiques agronomiques</u>			
<i>Caractéristiques importantes des producteurs, notamment l'évaluation de la maturité, la résistance aux herbicides, la réaction aux maladies, etc.</i>			
<u>Exigences concernant le producteur</u>			
<i>Exigences en matière d'intendance, notamment exigence pour des zones de refuge</i>			
<u>Restrictions concernant l'utilisation par le producteur</u>			
Description de l'acceptation du marché			
Culture	Catégorie de commercialisation	Sous-groupe	Chaîne de valeur visée par des marques de commerce
<u>Caractéristiques du marché</u>			
<i>Le mieux adapté</i>	<i>Qualités d'utilisateur intermédiaire</i>	<i>Qualités d'utilisation finale</i>	
<u>Contraintes du marché</u>			
National		Exportation	

Descriptions d'utilisation améliorée

Exigences en matière de production de semences

Description phénotypique requise pour rester fidèle à la variété *Analyses en laboratoire requises avant la vente*

RÉSUMÉ DE LA FONCTION ENTRÉE SUR LE MARCHÉ ET COMMERCIALISATION

- Les exigences et règlements actuels non reliés à la sécurité – propriété intellectuelle, enregistrement des variétés, intendance – sont difficiles à naviguer, administrés par de nombreux organismes, et les règles tardent à s'adapter au changement.
- Nous proposons un rôle de leadership pour le secteur en établissant des normes à la fine pointe et en nous assurant que les processus soient logiques pour les utilisateurs, et en particulier un rôle plus important pour les chaînes de valeur des cultures pour ce qui est de définir les exigences et les normes réglementaires.
- Nous proposons de remplacer les régimes actuels d'enregistrement et d'admissibilité des variétés par un système intégré, ancré dans un profil de produit pour tous les produits semenciers approuvés, réunissant tous les renseignements commerciaux et réglementaires pertinents à ce produit dans un endroit ou espace virtuel facilement accessible, comportant un accès à des renseignements d'affaires confidentiels au sujet d'un produit, cet accès étant limité aux personnes auxquelles on a accordé un accès explicite à ces renseignements.
- Nous proposons un système en ligne unique pour la présentation de données concernant tous les processus d'approbation réglementaires et quasi réglementaires associés à l'entrée sur le marché.
- Nous proposons que l'évaluation avant l'entrée sur le marché de variétés à des fins de culture et d'utilisation demeure d'une certaine façon une option, lorsque les chaînes de valeur de cultures respectives l'exigent.

PRODUCTION ET TRAITEMENT

Production et traitement – Objectif : Assurer que l'identité et la qualité des semences soient préservées tout au long du cycle de production et de conditionnement/traitement. Cela comprend l'inspection et la certification de cultures de semences, et la surveillance des installations de traitement et d'analyse.

Contexte et arguments en faveur du changement

La fonction Production et traitement porte sur l'assurance de préserver l'identité et la qualité de la culture de semences tout au long des cycles de production et de traitement. Ici, le système a une limite claire : bien que les semences pédigrées soient assujetties à des normes de production et de traitement rigoureuses, ce n'est pas le cas des semences communes. En outre, ces derniers temps, les semences communes ont été largement exclues de la surveillance réglementaire prioritaire en raison de priorités changeantes du gouvernement et de réduction des dépenses dans les domaines jugés à faible risque d'un point de vue de la santé et de la sécurité. Dans de nombreux cas, cela a donné lieu à un marché où il faut se conduire en acheteur averti et à une occasion de transactions illicites à grande échelle qui contreviennent aux droits de propriété intellectuelle autant des sélectionneurs publics que privés.

Est-ce que cela signifie que la classe et le modèle actuels de semences pédigrées devraient être obligatoires pour tous? Non. Le secteur des semences a besoin de choix, d'une assurance de la qualité minimale garantie et de règles égales pour tous les intervenants. Cela signifie trouver un équilibre qui fonctionne pour tout le monde. La forme exacte que cet équilibre prendra est l'une des plus grandes questions auxquelles sont confrontés le projet Synergie des semences et l'industrie de l'agriculture de façon plus générale.

De plus, si l'on regarde de quelle façon on gère la production et le traitement de nos jours, nous

SEMENCES PÉDIGRÉES ET COMMUNES

Les organisations de Synergie des semences représentent les intérêts fortement intégrés dans le système de semences pédigrées d'aujourd'hui, et nous croyons comprendre que certains pourraient percevoir qu'un grand nombre de nos propositions cherchent à diaboliser les semences communes, ou à obliger tout le secteur des semences à adopter le système de semences pédigrées. Nous tenons à être explicites : tel n'est pas notre objectif. Nous reconnaissons volontiers que les semences communes jouent aujourd'hui un rôle important dans le secteur de l'agriculture, et que certains clients préfèrent les semences communes parce qu'elles répondent mieux à leurs besoins – en particulier parce qu'elles sont souvent moins dispendieuses que les semences pédigrées.

Nos propositions visent à créer un système qui offre un choix aux consommateurs et qui permet un juste rendement de l'investissement de sorte que l'agriculture du Canada puisse continuer à profiter des innovations de pointe dans le domaine des sciences végétales. Celles que nous appelons aujourd'hui des semences communes ont leur place dans cet avenir, non pas en tant que classe distincte, mais comme faisant partie intégrante d'un système durable et dynamique de semences. Le présent document vise avant tout à trouver des façons de réunir les marchés des semences pédigrées et des semences communes sous un seul toit, et non à créer un conflit entre les deux modèles. Nous devons trouver des façons économiquement et administrativement viables qui permettent aux ventes de semences communes de contribuer à la création de valeur pour le secteur. Le présent document ne devrait en aucune façon être interprété comme une tentative de mettre au chômage les vendeurs et les producteurs de semences communes; tant les modèles de semences communes que les modèles de semences pédigrées d'aujourd'hui ont besoin de s'adapter pour que nous connaissions tous du succès.

En fin de compte, nous croyons sincèrement qu'un système de semences de prochaine génération qui tient compte de toutes les parties, tout en permettant une création de valeur raisonnable pour les innovateurs, profitera à tout le monde dans le système de semences, et au secteur de l'agriculture dans son ensemble. En outre, l'innovation créera pour les consommateurs des incitatifs positifs pour choisir des produits protégés par des droits de propriété intellectuelle en raison des avantages qu'ils offrent.

constatons que l'ACIA est la grande autorité en matière de semences au Canada. Cependant, au fil des ans l'ACIA a progressivement délégué de plus en plus de composantes qui relevaient de son autorité à diverses parties du système. L'ACPS certifie les semences de première génération, prescrit les normes de production de cultures de semences, détermine l'admissibilité variétale à la certification et certifie les cultures de semences. Des laboratoires de semences et leurs analystes agréés, les membres de l'AASCC, réalisent des analyses officielles de pureté et de germination sur les semences. L'ICS, au nom de l'ACIA, assure la surveillance des laboratoires de semences, des installations de semences et des membres du personnel qui nettoient, traitent, importent et apposent les étiquettes officielles de certification des semences de l'ACIA dans le cas des semences certifiées. Finalement, l'Association pour les normes d'entreposage des produits agrochimiques à laquelle CropLife a recours prescrit et applique une norme volontaire de traitement des semences.

La qualité globale des résultats pour ce qui est d'assurer la qualité et l'identité des semences dans tout le cycle de production et de traitement est très élevée. Le Canada est reconnu à l'échelle internationale pour son programme de semences de grande qualité, et nous jouissons de la confiance des marchés internationaux. Mais à mesure que le gouvernement déléguait divers pouvoirs à des intervenants de l'industrie, il n'a pas délégué de façon semblable les ressources pour financer ces activités. Dans la génération précédente, le système de semences était largement souscrit par des fonds publics. Les ressources consacrées au soutien du système de semences ont été réduites de façon importante ou retirées complètement au cours des 30 dernières années, mais la conception du système a peu changé et un effectif réduit continue de travailler d'arrache-pied pour exécuter les mêmes fonctions, souvent de la même façon, et à un coût unitaire plus élevé. En conséquence, le travail nécessaire ne se fait pas de façon opportune ou, dans de nombreux cas, pas du tout.

L'incidence de cette dévolution est nettement mise en évidence lorsque l'on jette un coup d'œil aux inspections de semences. Là où à une époque le gouvernement fédéral fournissait pratiquement tous les services d'inspection des cultures à un coût relativement faible et qui était uniforme d'un bout à l'autre du pays, ces services sont maintenant réalisés principalement par le secteur privé. Bien que souvent plus opportuns et adaptés que par le passé, les prix en moyenne sont de trois à cinq fois plus élevés. Dans les zones de densité élevée, là où il existe une économie d'échelle, cet arrangement est réalisable. Cependant, dans les endroits plus éloignés, là où le volume est moins élevé et les coûts unitaires plus élevés, les prix peuvent être de 10 à 15 fois plus élevés qu'auparavant et la rareté des inspecteurs peut créer une limite à la productivité de toute une région productrice. Par conséquent, il faut trouver des solutions créatives si l'on veut que la production de semences pédiées demeure viable dans ces régions.

Proposition pour la fonction Production et traitement dans le système de semences de prochaine génération

Nous proposons trois domaines de changement pour la fonction Production et traitement.

Premièrement, que toutes les semences vendues au Canada – énumérées dans un profil de produit tel qu’il a été discuté à la fonction précédente – soient éventuellement assujetties à des normes de pureté et d’identité variétale. Cela se ferait en même temps qu’une utilisation moindre des semences communes du fait que de nouvelles variétés plus performantes et protégées par des droits de propriété intellectuelle remplaceraient les variétés plus anciennes. Atteindre cet objectif pourrait inclure une révision de la distinction actuelle entre les semences pédigrées et les semences communes et envisager de passer à un système qui présente une plus vaste gamme d’options de certification, y compris la production et la vente de semences communes.

Deuxièmement, les entreprises et les producteurs de semences qualifiés et intéressés jouiraient d’une plus grande capacité d’employer des approches internes globales pour produire des semences pédigrées en remplaçant les inspections externes par une tierce partie par des systèmes de gestion internes de la qualité et un cadre de vérification a posteriori de tierce partie. L’actuel système d’inspection externe des cultures par une tierce partie continuerait de fonctionner dans le cas de ceux pour qui il est sensé sur le plan des affaires. Dans les régions éloignées où le coût est élevé, l’option d’approches SGQ pourrait offrir une solution de rechange plus rentable au statu quo pour certains. La mise en œuvre de ce changement nécessitera un respect rigoureux des pratiques et normes internationales. Nous évoluons dans un marché mondial et rien dans la présente proposition ne vise à contourner les normes élevées du Canada ou à compromettre notre capacité de concurrencer sur les marchés étrangers.

Troisièmement, que les normes de pureté mécanique qui font qu’actuellement des cultures de semences sont rétrogradées ou rejetées à la certification s’appliquent conditionnellement là où des capacités de nettoyage des semences permettent le retrait d’impuretés mécaniques de façon à respecter les normes de classification.

RÉSUMÉ DE LA FONCTION PRODUCTION ET TRAITEMENT

- Le système actuel de semences pédigrées doit être plus souple et plus sensible à l’évolution de la technologie, aux pratiques de production et aux perspectives du marché.
- Nous proposons un système de semences pédigrées modernisé qui facilitera une augmentation de l’utilisation des semences pédigrées et une diminution des incitatifs concernant la production de semences communes, à mesure que de nouvelles variétés protégées à haut rendement remplacent les anciennes.
- Nous proposons un élargissement des options pour produire des semences dans le cadre de systèmes de gestion de la qualité exhaustifs qui n’exigent pas d’inspection des cultures par des tiers, mais qui sont appuyés par des cadres d’évaluation de tierces parties.

- Nous proposons de la souplesse dans l'application de normes de pureté dans la production de cultures en vertu desquelles on peut employer des capacités de nettoyage des semences pour respecter les normes de classification.

VENTES ET DISTRIBUTION

Ventes et distribution – Objectif : distribuer les semences aux clients, et s’assurer que l’identité et la qualité des semences soient préservées pendant tout au long du transport, de l’entreposage et la de la livraison.

Contexte et arguments en faveur du changement

Les ventes sont l’objectif de tout système de production, et les semences n’y font pas exception. Dans le domaine des semences, les facteurs les plus importants favorisant les ventes sont le prix, la qualité et la confiance, et l’actuel système de production et de vente de semences pédigrées a facilité la disponibilité généralisée de semences de grande qualité à un prix équitable, système dans lequel les consommateurs ont confiance et dont ils dépendent.

Cependant, la prédominance des semences pédigrées varie considérablement selon le type de culture et, dans la production de céréales plus particulièrement, il est relativement faible, les ventes de semences communes prédominant. Donc, bien que le rendement de l’investissement et la traçabilité des semences soient très bons pour le maïs, le soya et le canola, il l’est beaucoup moins pour de nombreuses variétés de blé et d’autres cultures céréalières. En conséquence, la capacité des sélectionneurs de tirer pleinement profit de leurs innovations du côté des céréales est limitée et la capacité du système de faciliter la traçabilité est plus limitée.

En outre, parce que les transactions concernant les ventes de semences se font de multiples façons, il est difficile pour les titulaires de droits de propriété intellectuelle de protéger leurs propriétés, sans oublier qu’ils doivent y consacrer beaucoup de ressources. Personne au Canada ne souhaite qu’un organisme gouvernemental d’application de la loi ne supervise toutes les ventes de semences; les marchés sont à leur meilleur lorsque leur transparence permet aux acheteurs et aux vendeurs d’utiliser les outils existants pour garantir l’équité. Pour que cela devienne une réalité dans le cas des semences au Canada – sans une présence imposante du gouvernement –, nous devons trouver de nouvelles façons de créer un marché des semences plus transparent.

Proposition pour la fonction Ventes et distribution

Nous proposons un système d’inscription des ventes de semences dans lequel toutes les personnes au Canada qui souhaitent vendre des semences de grandes cultures, quel que soit le type, doivent enregistrer la vente dans un système convivial (relié à tout le système de certification). Dans ce système, toutes les semences vendues seraient assujetties à certaines exigences minimales en matière de renseignements. Une inscription des ventes de semences présentera, au minimum, une déclaration de base attestant de la qualité et de l’identité du lot de semences, jusqu’aux renseignements détaillés disponibles sur la certification (à l’aide des renseignements provenant du profil de produit décrit à la fonction Entrée sur le marché et commercialisation).

Avec ces renseignements plus disponibles, on peut mettre à profit les banques de données afin de produire des analyses et des profils de grande qualité, permettant ainsi une meilleure gestion du risque, le rappel de produits et facilitant des transactions commerciales plus efficaces à des coûts moindres. Fait important, les chaînes de valeur du secteur et des cultures doivent participer à la détermination des caractéristiques et objectifs de traçabilité de façon à ce que le système demeure efficace et axé sur les résultats pertinents en ce qui les concernent. En grande partie, le système décrit ici met l'accent sur la mise en production de nouvelles variétés souhaitables. En même temps, ce système global – et le système d'inscription des ventes de semences en particulier – permettrait une gestion efficace et un retrait des variétés non voulues de la production. Le fait de savoir exactement ce qui est produit et vendu, et où, donnerait au Canada un potentiel sans précédent d'agir rapidement en remplaçant les variétés compromises et en rassurant les clients.

Comment fonctionnerait un système d'inscription des ventes de semences? Un exemple utile est celui du service interagences (MLS) qui retrace et enregistre les ventes immobilières, offrant aux consommateurs un ensemble de données ouvertes, et d'autres renseignements destinés aux spécialistes détenant les identifiants d'accès appropriés. Un tel système est utile pour les acheteurs, les vendeurs et les organismes de réglementation, étant donné qu'il crée un ensemble de données transparentes qui permet de comprendre le marché et de concevoir des interventions lorsque nécessaire. Essentiellement, une inscription des ventes de semences serait analogue à ce genre de concept. Un futur professionnel des semences pourrait lire un code à barres à l'aide d'un téléphone intelligent, répondre à quelques questions simples en temps réel et facilement créer une liste publique.

Un tel système d'inscription des ventes de semences, qui repose sur un grand nombre des éléments des autres fonctions, pourrait en fin de compte servir pour aider le secteur à créer la valeur à partir de toutes les ventes de semences. Cette question est abordée de façon plus détaillée dans la section ci-dessous intitulée Création de valeur, mais dans le système d'inscription des ventes de semences, nous pouvons voir une voie à suivre. Par exemple, si le système d'inscription des semences incluait une déclaration d'origine, nous aurions un mécanisme tout trouvé pour la création de valeur. Cela ne revient pas à dire que nous devrions adopter une telle approche, mais il permet de signaler qu'il existe des solutions. À tout le moins, un système d'inscription des ventes de semences permettrait aux détenteurs de droits de propriété intellectuelle de faire valoir de façon plus efficace leurs droits.

RÉSUMÉ DE LA FONCTION VENTES ET DISTRIBUTION

- On ne connaît pas l'identité ou la qualité de toutes les semences vendues au Canada, les acheteurs peuvent assumer une responsabilité dont ils ne sont pas au courant, et les possibilités de création de valeur sont limitées dans de nombreux domaines.
- Nous proposons un système universel d'inscription des lots de semences, dans le cadre duquel les semences à vendre sont inscrites, accompagnées d'au moins une déclaration d'identité et de qualité.
- Cela permettra ainsi de renforcer et d'accroître la traçabilité qui est aujourd'hui au cœur du système de semences pédiées, et ce, à l'égard de toutes les semences vendues au Canada.

CRÉATION DE VALEUR

L'élément central du système de semences

Les propositions qui précèdent offrent une vision détaillée et exhaustive du système de semences de prochaine génération. Ces propositions couvrent tout, depuis les approbations réglementaires jusqu'à l'amélioration du rôle du secteur des semences en matière de gouvernance. Cependant, la plus grande question à laquelle le système de semences est confronté et qui touche chaque fonction et chaque intervenant, c'est la capacité des innovateurs en sciences végétales de générer de la valeur et des rendements des investissements qui alimentent le secteur des semences.

Résoudre le casse-tête de la création de valeur constitue probablement l'élément le plus complexe et potentiellement l'élément de discord du futur système de semences, étant donné qu'il peut exiger des modifications à des pratiques établies de longue date. Le gouvernement et les dirigeants du secteur de l'agriculture s'emploient maintenant à élaborer des recommandations relativement à des solutions de création de valeur et les membres du projet Synergie des semences sont engagés dans ce processus.

Jusqu'à maintenant, il existe entre les partenaires de Synergie des semences un consensus selon lequel tout **nouveau modèle de création de valeur** devra aborder les coûts disproportionnés de la création de produits que doivent supporter les créateurs de variétés et les producteurs de semences pédiées relativement aux vendeurs de semences communes et d'autres semences et à d'autres bénéficiaires. Tout nouveau modèle ferait idéalement augmenter l'utilisation des semences certifiées et les flux de revenus qui s'y rattachent et canaliserait les revenus additionnels générés par les redevances, les prélèvements ou le financement de contrepartie du gouvernement vers les principaux preneurs de risques et innovateurs qui contribuent à la création de caractères et de variétés et à leur succès sur le marché.

Tout futur système de semences doit aborder cette question fondamentale pour être durable. Sans des moyens efficaces et efficients de création de valeur, le système de semences du Canada deviendra moins concurrentiel, la productivité diminuera et nous deviendrons un pays d'acheteurs d'innovations, et non pas d'innovateurs, au profit de nos concurrents.

Nous sommes convaincus que les propositions détaillées dans le Livre vert peuvent, si elles sont soigneusement élaborées, peaufinées et ultimement mises en œuvre, contribuer de façon importante à habiliter avec succès la création de valeur et la rentabilité, c'est-à-dire :

- Un système de réglementation plus adapté et fondé sur le risque qui réduit les coûts de conformité inutiles.
- Un modèle de gouvernance qui place le secteur et les chaînes de valeur dans des rôles de chefs de file en matière de conception et de prise de décisions.

- Un système de semences pédiées et de création de valeur connexe modernisé qui permet l'innovation et le transfert technologique, en particulier dans le secteur des céréales, et qui constitue un moteur de croissance économique.
- Un système d'inscription des ventes de semences qui apporte une transparence et une utilité accrues aux ventes de semences d'un bout à l'autre du pays, et qui permet de protéger plus efficacement les droits de propriété intellectuelle et les transactions commerciales.

GOVERNANCE ET COORDINATION DU SECTEUR DES SEMENCES

Modifier notre façon de travailler ensemble

Un fil commun qui relie un grand nombre des propositions avancées dans le présent document et un point important pendant les discussions sur le projet Collaboration Synergie des semences est la nécessité d'une plus grande coordination entre les six organisations de Synergie et le gouvernement.

La diversité actuelle des centres de responsabilités au gouvernement, dans le milieu universitaire et dans les organisations industrielles doit être mieux coordonnée ou intégrée, et être recentrée sur les grandes priorités du secteur. Le capital humain disséminé dans ces organisations, ministères et organismes doit être concentré dans des réseaux ou organisations de base afin de rétablir la masse critique perdue, d'accroître l'efficacité et de jeter la fondation d'une solide planification de la relève et d'un fort renforcement des capacités là où on en a le plus grand besoin. Le modèle organisationnel d'aujourd'hui dissémine tout simplement trop peu de ressources rares sur une trop grande zone de responsabilités et de reddition de comptes. Un changement organisationnel réel et important sera fort certainement requis de la part des organisations de Synergie des semences.

Les six organisations – l'Association canadienne des producteurs de semences, l'Association canadienne du commerce des semences, l'Institut canadien des semences, l'Association des analystes de semences commerciales du Canada, la Canadian Plant Technology Agency et CropLife Canada – jouent des rôles très complémentaires, plutôt que chevauchants, dans le système d'aujourd'hui. Néanmoins, en examinant les arguments en faveur du changement, nous avons mis en évidence un fait simple : le système d'aujourd'hui est fragmenté. Quiconque commencerait avec une table rase ne concevrait les divisions organisationnelles publiques et privées et les responsabilités telles qu'elles existent aujourd'hui. Le fait d'avoir de nombreuses organisations signifie que la coordination peut être limitée, que les coûts administratifs globaux sont accrus, que le partage des renseignements est limité et que la voix du secteur est diluée.

Notre vision ne se fonde pas sur un modèle organisationnel précis. Elle exige une collaboration étroite et à long terme, de même que des approches et des systèmes intégrés. Cela pourrait prendre la forme d'une nouvelle organisation des semences regroupée, ou d'un réseau plus formel des institutions

actuelles, travaillant dans le cadre d'un nouveau partenariat public-privé avec le gouvernement, le milieu universitaire et les ONG.

Changer notre façon d'organiser la gouvernance du secteur des semences est également un habilitateur essentiel de la vision globale d'un système de semences dirigé par l'industrie, habilité par le gouvernement. Dans le présent document, nous avons discuté de propositions visant à déléguer de plus grands pouvoirs du gouvernement au secteur des semences. Pour ce faire, le gouvernement a besoin d'un partenaire officiel; un « secteur » ne peut pas assumer de responsabilités, seule une organisation peut le faire. Et nous ne voulons pas poursuivre davantage la délégation morcelée des pouvoirs qui a mené à la création de six organisations de semences au départ. En conséquence, l'intégration de l'industrie est une condition nécessaire à la réalisation de la vision de Synergie des semences.

Proposition pour la fonction Gouvernance et coordination du secteur des semences

Premièrement, nous proposons **une plus grande coordination dans tout le secteur des semences**, y compris le gouvernement, l'industrie et le milieu universitaire, pour déterminer les priorités. Il ne s'agit pas d'une proposition de changement organisationnel *comme tel*, mais plutôt d'une communication et d'une coordination qui peuvent commencer dès maintenant.

Deuxièmement, et à l'appui de la proposition ci-dessus, nous suggérons que les six organisations de Synergie des semences s'emploient immédiatement à **coordonner leurs activités et leurs programmes de défense des intérêts** dans toute la mesure du possible, afin de présenter une voix unie au gouvernement, et d'amplifier la voix du secteur. Cela nécessitera des mesures précises et une coordination entre les principaux dirigeants afin de s'assurer que toutes les voix diverses au sein du secteur sont entendues sous une bannière commune, et pas simplement un compromis insipide d'être ensemble.

Troisièmement, nous proposons d'examiner de quelle façon un futur système de semences pourrait être ancré par une **organisation centrale ou un réseau d'organisations** travaillant dans le cadre d'un nouveau partenariat public-privé. Une telle organisation (imaginez une seule association canadienne des semences) ou une grappe (imaginez un Réseau des semences officiel) pourrait intégrer un grand nombre des principaux services d'analyse stratégique, de création de programmes, de fonctions de réglementation, d'activités de services aux membres, d'activités de formation et de promotion, de travail de relations publiques, de formation et de perfectionnement et d'administration actuellement incorporés dans plusieurs organisations actuelles du gouvernement et de l'industrie.

RÉSUMÉ DE LA FONCTION GOUVERNANCE ET COORDINATION

- La structure actuelle de gouvernance est fragmentée et elle répartit les minces ressources parmi un trop grand nombre d'organisations uniques.
- Nous proposons une coordination accrue entre tous les intervenants du secteur des semences en fonction des priorités, et ce, à compter de maintenant.
- Nous proposons que les six organisations de Synergie des semences coordonnent et harmonisent leurs programmes de défense des droits qui sont déjà complémentaires, de façon à amplifier la voix du secteur auprès du gouvernement.
- Nous proposons l'examen approfondi de changements permanents à la structure organisationnelle habilitante du secteur, ce qui permettrait d'avoir une seule organisation, ou une grappe formelle, qui assumerait une plus grande responsabilité à l'égard de la gouvernance du secteur des semences.

ANNEXE – LA VISION DÉTAILLÉE DE SYNERGIE DES SEMENCES

Les propositions mentionnées ci-dessus sont toutes au service de la présente vision, qui définit comment l'équipe de Synergie des semences voit le système de semences de prochaine génération.

<p><i>Les semences du Canada présentent les attributs suivants :</i></p> <p>Choix Le système encourage un éventail de fournisseurs, de variétés et d'espèces de semences.</p> <p>Qualité Le système donne la garantie que toutes les semences au Canada sont de qualité connue.</p> <p>Sécurité Grâce à une bonne intendance, le système continue de faire en sorte que toutes les semences sont sécuritaires pour les humains, les animaux et l'environnement.</p>	<p><i>Le système de semences de prochaine génération au Canada est structuré et organisé de façon optimale pour offrir valeur et prédictibilité pour toute la chaîne de valeur :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Un secteur solide, concurrentiel et rentable qui attire l'investissement, la recherche et l'innovation, et qui est reconnu pour son importante contribution pour la société.• Un système dirigé par l'industrie qui est efficace sur le plan des coûts, axé sur les marchés, souple et réceptif, et qui permet au Canada de faire des affaires à l'échelle mondiale.• Un système qui répond aux besoins de tous les intervenants dans toute la chaîne de valeur.• Un système qui inspire la confiance et recueille un niveau élevé de soutien.
--	--

Un système de semences de prochaine génération au Canada présentera les caractéristiques suivantes :

Innovation et concurrence

Le système favorise des améliorations continues grâce à l'innovation et détermine le choix et la concurrence. Le système permet au Canada d'être concurrentiel sur les marchés internationaux.

Dirigé par l'industrie et habilité par le gouvernement

Le système est géré par le secteur privé et appuyé par le gouvernement; il favorise la reddition de comptes de tous les intervenants.

Fondé sur la science

Le système repose sur de solides assises scientifiques et techniques.

Valeur pour l'industrie et les clients

Le système offre une plus grande valeur au secteur des semences et aux clients dans toute la chaîne de valeur, procure une excellente valeur à un coût raisonnable et assure la viabilité de l'industrie.

Souplesse, agilité et adaptabilité

Le système est simple et facile à naviguer. Il est souple et s'adapte aux nouveaux enjeux, aux besoins du marché et à la technologie, et ce, en temps opportun. Il répond aux exigences des clients et satisfait aux besoins en évolution des marchés nationaux et internationaux.

Harmonisation et leadership international

Le système permet au Canada d'assumer un rôle de leadership mondial et facilite l'accès aux marchés en s'harmonisant avec d'autres systèmes nationaux.

Transparence

Le système est transparent pour le secteur des semences et le public.

Respect de la propriété intellectuelle

Le système favorise la conformité aux obligations en matière de propriété intellectuelle afin de favoriser l'innovation et d'attirer les investissements.

Traçabilité

Le système facilite la traçabilité variétale des semences dans toute la chaîne de valeur des semences.

Capital humain

Le système encourage la professionnalisation continue du secteur des semences grâce à une formation continue et un perfectionnement continu.